

D.2019.02.06.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

1 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS ET RESEAU STRUCTURANT

1.4 –Ajustement du programme d'opération Connexion Ligne B à Toulouse Aerospace Express

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190208-20190206-1-4D-
DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

Par délibération D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait le programme de l'opération de Connexion de la Ligne B (CLB) et de la 3^{ème} ligne de métro à l'INPT de Labège Innopole.

Par délibération D.2017.11.22.2.1 du 22 novembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait la mise en place d'une concertation préalable dont les modalités ont fait l'objet de la délibération D.2017.12.13.2.1 du 13 décembre 2017.

Le garant de la concertation, Jean-Claude RUYSSCHAERT, a établi un bilan de la concertation qui s'est tenue du 29 janvier au 23 février 2018.

Par délibération D.2018.03.28.5.1 du 28 mars 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités :

- approuvait le bilan de la concertation rédigé par le garant,
- adoptait les mesures estimées nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation,
- décidait de poursuivre les échanges avec les différentes parties prenantes au projet ainsi que les études en intégrant les éléments du bilan de la concertation.

La poursuite de la concertation de l'opération CLB s'est faite en lien avec celle prévue dans le cadre de l'opération Toulouse Aerospace Express (TAE) dans le secteur sud-est de l'agglomération. Une 2^{ème} phase d'information et de participation a ainsi été organisée à l'automne 2018 avec le concours de Toulouse Métropole et du SICOVAL et s'est notamment focalisée sur les problématiques d'insertion des stations au niveau des territoires.

Par délibération D.2019.02.06.1.1 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le bilan de la deuxième phase du dispositif d'information et de participation de Toulouse Aerospace Express ainsi que les premières actions présentées au bilan.

Suite aux bilans tirés de ces phases de concertation, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les précisions et ajustements nécessaires au programme d'opération initial, en vue de fixer les éléments de référence, y compris en terme de planning d'opération, pour le dossier d'enquête publique qui sera transmis prochainement à la Préfecture.

1. Prise en compte des modalités d'exploitation de la voie unique :

L'une des particularités du projet Connexion Ligne B à Toulouse Aerospace Express consiste à réaliser une voie unique entre les stations Parc Technologique du Canal et Institut National Polytechnique de Toulouse, nécessitant des modalités d'exploitation spécifiques.

Un certain nombre de remarques remontées par le futur exploitant ont fait l'objet d'analyses de la part de Tisséo Ingénierie et seront prochainement reprises afin de définir exactement la configuration de voie située au niveau des deux stations précédemment évoquées. Cela concernera :

- d'une part l'optimisation de la capacité de stockage / parage de rames pour les deux stations (avec la nécessité de limiter les impacts environnementaux tout en optimisant le coût d'exploitation en tenant compte des perspectives d'évolution) ;
- et d'autre part, la configuration des appareils de voie au niveau de la station Parc Technologique du Canal, permettant l'exploitation dans les meilleures conditions de la ligne.

Ces études seront menées durant la phase à venir d'avant-projet avec le concours du maître d'œuvre et de l'ensemblier qui seront prochainement désignés. Elles permettront de proposer les configurations à retenir et de détailler le coût de l'opération CLB, tout en respectant l'enveloppe globale allouée.

2. Ajustements issus de la phase de concertation :

Une 2^{ème} phase d'information et de participation a été organisée à l'automne 2018 par Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole et le SICOVAL. Elle s'est focalisée sur les problématiques d'insertion des stations au niveau des territoires.

Le bilan a été présenté et approuvé au Comité Syndical du 6 février 2019.

Cette concertation a permis :

- d'apporter des ajustements au niveau de certaines stations, intégrés dans le dossier d'Enquête Publique et qui seront repris dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre ;
- d'identifier les sites où des contraintes ont été relevées et feront l'objet d'études complémentaires une fois les maîtrises d'œuvre désignées pour arriver à implanter plus précisément les ouvrages et stations, tout en limitant les impacts et en prenant en compte les contraintes identifiées ;
- de préciser les attentes des riverains et futurs usagers par rapport aux aménagements de surface à réaliser par les Territoires concernés.

3. Recalage du planning global d'opération :

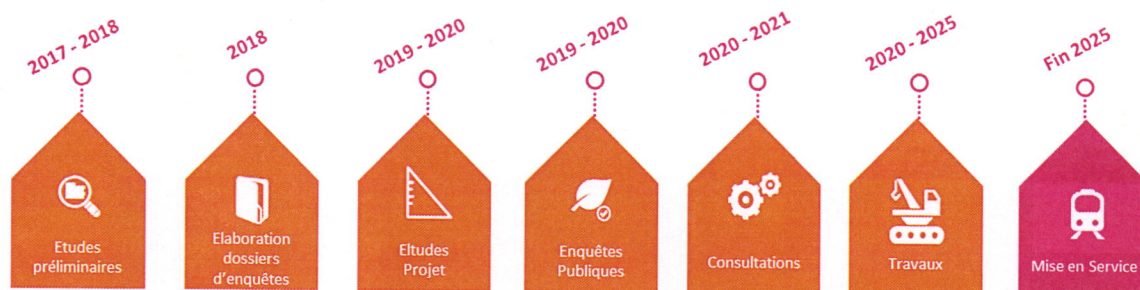
L'année 2018 a été marquée par plusieurs décisions fortes qui ont amené à décaler l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la CLB :

- Une enquête publique « unique » concernant l'utilité publique des projets TAE et CLB avec le démarrage de la constitution du dossier à l'été 2018 pour une plus grande clarté du dossier,
- Un marché d'études préliminaires attribué au printemps 2018 afin d'alimenter les dossiers d'enquêtes publiques,
- Le choix par Tisséo Ingénierie d'une procédure négociée comme pour les marchés de MOE pour la 3^{ème} ligne de métro afin d'assurer une cohérence entre les deux projets.

Ainsi, les travaux débuteraient en 2020 pour une durée de 5 ans (en intégrant les contraintes identifiées : chômage du Canal du Midi et branchement à la Ligne B en exploitation), pour une mise en service prévue à la fin 2025.

Par ailleurs, il est rappelé, comme cela a été repris par le Garant désigné par la CNDP dans son bilan de la concertation continue, que « *l'imbrication des deux projets au niveau du lac de la Justice et de la station INPT nécessite une coordination étroite des études de la CLB avec celles du secteur Sud Est de la 3^{ème} ligne, conduisant à un planning de réalisation sensiblement équivalent.* »

Ainsi le nouveau planning cadre de l'opération CLB sera le suivant :



Cette évolution de planning n'a à ce jour pas d'incidences financières identifiées sur l'enveloppe globale du programme d'opération, adopté en juillet 2017.

4. Budget global d'opération :

L'ensemble des éléments précédemment décrits n'ont pas d'incidences financières sur le programme d'opération délibéré en juillet 2017, qui pour mémoire était de **182,5 M€ HT** (valeur janvier 2017), décomposé comme suit :

	Estimation des Coûts (en M€ Janv. 2017)
Acquisitions foncières	3,5
Déplacement des réseaux	3,5
Génie Civil (Tunnel / Viaduc / Stations)	80,8
Systèmes	62,8
<i>Dont système VAL</i>	<i>58</i>
Frais d'ingénierie (MOE et autres)	9,9
Dépenses liées à l'investissement (Frais de MOA et autres)	11,7
Provision pour aléas	10,3
TOTAL	182,5

Les études de maîtrise d'œuvre permettront toutefois d'ajuster le détail des coûts de génie civil ou des systèmes, en intégrant les points précédemment décrits et notamment ceux relatifs aux modalités d'exploitation de la Ligne B.

En conclusion, il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver ces ajustements au programme d'opération Connexion Ligne B à Toulouse Aerospace Express. Un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Tisséo Ingénierie sera préparé en conséquence et présenté lors d'un prochain Comité Syndical.

Le Comité Syndical :
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

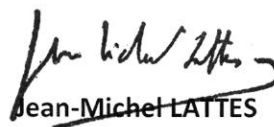
ARTICLE 1 : APPROUVE les ajustements de programme de l'opération Connexion Ligne B à Toulouse Aerospace Express.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES